



CHÊNE-BOUGERIES

20 décembre 2024

Information concernant le service du feu de la commune de Chêne-Bougeries

Trois rapports ont mis en lumière un certain nombre de dysfonctionnements et faiblesses organisationnelles, administratives et financières au sein de la Compagnie 21 des sapeurs-pompiers volontaires.

Donnant suite à ces constats, l'Exécutif communal a examiné avec le plus grand soin les éléments ressortant du droit de réponse des cinq personnes concernées.

Après prise en considération de l'ensemble des faits, le Conseil administratif a décidé :

- d'exclure deux membres de l'État-major ;
- d'en blâmer deux autres ;
- de prononcer un avertissement à l'encontre du dernier.

Durant la mise en place des diverses mesures correctives, la continuité des prestations à la population est assurée en tout temps par le Groupement SIS. Une convention formalisant cette prise en charge a récemment été avalisée par le Conseil administratif.

Enfin, la commune de Chêne-Bourg s'est engagée à honorer à nouveau la convention en matière de chefs d'interventions la liant à Chêne-Bougeries ; un élargissement à Thônex est prévu.

Annexes : rapports mentionnés